



Développement Durable



Daniel PUIGMAL
Secrétaire Général
de l'UNSA Développement Durable

à

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la Transition Ecologique et
Solidaire, Ministre d'Etat

Monsieur Jacques MEZARD
Ministre de la Cohésion des Territoires

Troyes, le 4 août 2017

Messieurs les Ministres d'État,

Depuis sa présentation, notre organisation syndicale a toujours été opposée au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Nous n'avons cessé de vous demander que les corps de la filière technique soumis à l'indemnité spécifique de service (ISS) puissent bénéficier du régime dérogatoire tel que prévu par l'article 7 du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP.

Nous avons pris acte du report au 1^{er} janvier 2018 de la bascule de ces corps dans le RIFSEEP obtenu en 2016 en compensation du refus de la timide demande de dérogation formulée par votre prédécesseur.

Notre organisation, bien que fermement opposée au RIFSEEP, a toujours exigée que le paiement de l'année de retard de l'ISS soit un prérequis non négociable avant de commencer à discuter d'une potentielle bascule dans le RIFSEEP.

Nous vous avons interpellé à plusieurs reprises, par courrier, au comité technique pour connaître le calendrier de la concertation sur le paiement de l'année de retard et les modalités de la bascule dans le RIFSEEP. Or à ce jour, rien n'est prévu alors que la bascule est réglementairement programmée dans 4 mois. Cette situation ubuesque serait liée à l'absence d'arbitrage budgétaire pour 2018.

Nous refusons que les agents de la filière technique basculent dans le RIFSEEP sans savoir ni quand et comment ce dû sera payé, ni quelles seront les conditions de la bascule. Nous vous rappelons par ailleurs que nous dénonçons les conditions dans lesquelles a été mis en œuvre le RIFSEEP en 2016 avec un semblant de concertation et une application des textes au détriment des agents.

Par ailleurs, les agents doivent postuler avant fin septembre sur le cycle de mobilité en cours avec une prise de poste au 1^{er} mars 2018 sans savoir quel sera le régime indemnitaire qui sera lié au poste sur lequel ils candidatent en cas d'application du RIFSEEP.

Il est donc évident pour l'UNSA qu'aucune négociation sérieuse ne pourra être conduite d'ici à fin septembre 2017 pour déterminer les modalités de versement de l'année de retard d'ISS et celles de bascule dans le RIFSEEP.

Compte tenu de tous ces éléments, nous demandons que vous portiez une nouvelle demande de dérogation pour l'ensemble des corps techniques du ministère soumis à l'indemnité spécifique de service.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs les Ministres d'État, à l'assurance de ma très haute considération.

LE SECRETAIRE GENERAL
De l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE



Daniel PUIGMAL